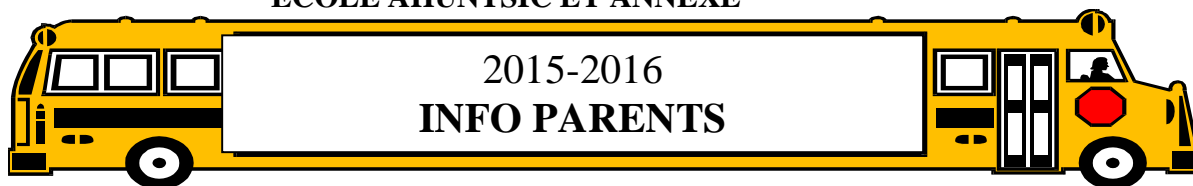


Le 1^{er} octobre 2015

ÉCOLE AHUNTSIC ET ANNEXE



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La prochaine rencontre du CÉ aura lieu le mardi 27 octobre prochain. Voici la liste des membres-parents du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2014-2015 :

Marie-Claude Jutras (présidente)	Mélanie Binette (vice-présidente)
Sonia Thibault	Isabelle De La Huerta (secrétaire et déléguée au comité de parents)
El Mustapha Jaouhar	Verena Waterstradt

FONDATION AHUNTSIC

La campagne de financement 2015-2016 de la Fondation sera encore cette année une vente d'agrumes qui se tiendra du 24 septembre au 30 octobre prochain. Vous devriez avoir reçu toute l'information à ce sujet jeudi de la semaine dernière sinon rendez-vous au [lien Internet suivant](http://ahuntsic.csdm.ca/files/Vente-dagrumes-lettre-20151.pdf) : <http://ahuntsic.csdm.ca/files/Vente-dagrumes-lettre-20151.pdf>. C'est avec les sous ainsi amassés que nous prévoyons réaliser de beaux projets comme défrayer les coûts d'activités organisées par l'OPP comme le déjeuner de Noël et la kermesse de fin d'année.



Cette année, en plus, une tablette numérique est à gagner! Svp, participez en très grand nombre, nous comptons sur vous!

PETIT RAPPEL POUR NOS ÉLÈVES RETARDATAIRES :

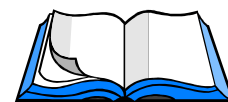
Les classes débutent à 8 h le matin et à 12 h 47 en après-midi au bâtiment principal. Pour ce qui est de l'annexe, les heures d'entrée sont à 7 h 55 le matin et à 12 h 42 en après-midi. Votre enfant peut être présent 8 minutes plus tôt sur la cour le matin, et 5 minutes le midi, car il y a alors une surveillance. Lors des jours de pluie, il y aura entrée progressive dès 7 h 50 ou 12 h 42 au bâtiment principal ou à 7 h 47 et 12 h 37 à l'annexe pour que les enfants ne se fassent pas mouiller. **Des sanctions seront prises pour les enfants qui accumuleront plus de 5 retards non motivés : il est important d'être présent en classe pour ainsi mieux réussir son année scolaire!**

CAISSE SCOLAIRE

Ce service d'épargne offert par la Caisse populaire Ahuntsic-Viel a débuté le mardi 22 septembre dernier dans les deux pavillons. Les dépôts se feront environ une fois par mois, les mardis suivants : 20 octobre, 24 novembre, 15 décembre, 12 janvier, 9 février, 29 mars, 19 avril, 17 mai et 14 juin. **Il s'agira pour les parents de venir déposer l'enveloppe de dépôt de leur enfant au secrétariat du pavillon de leur enfant, le matin entre 7 h 30 et 10 h 30.**

COMMUNIQUER C'EST IMPORTANT

La réussite scolaire de votre enfant c'est l'affaire des enseignant(e)s et des parents. C'est pour cette raison que tout au long de l'année scolaire, l'enseignant(e) de votre enfant communiquera avec vous par le biais de l'agenda. **De votre côté, prenez le temps de le lire et de le signer.** Votre enfant saura que vous vous intéressez à ce qu'il fait en classe. Si vous avez des remarques, écrivez à votre tour dans l'agenda. En tout temps, n'hésitez pas à communiquer ou même s'il le faut à prendre un rendez-vous pour rencontrer l'enseignant(e).



La communication entre les parents et l'enseignant, c'est important pour assurer la réussite de l'enfant!

OPP (Organisme de Participation de Parents)

La première réunion de l'OPP aura lieu le 7 octobre prochain. Beaucoup de beaux projets et d'activités seront réalisés par ces parents tout au long de l'année. S'il y a des parents qui souhaiteraient à se joindre à ce comité, il n'est pas trop tard, présentez-vous simplement à la rencontre.

CROQUE-LIVRES



Notre beau monstre jaune est toujours en fonction devant l'école. Veuillez noter que les livres du croque-livres NE SONT PAS des livres à donner, mais bien des livres à PARTAGER. Depuis le 16 février dernier, plus de 400 livres ont été placés dans la boîte située à l'extérieur de l'école. Malheureusement, de nombreux enfants oublient de rapporter ces livres qui ont pour mission première d'être partagés. Merci de rappeler à vos enfants de rapporter les livres lus afin que notre Croque-Ahuntsic soit bien nourri!

N'hésitez pas à le remplir à votre tour des livres que vous désirez partager!

DES NOUVELLES DU SERVICE DE GARDE

Important, svp payez vos frais de service de garde dès réception, c'est-à-dire avant le 15 de chaque mois. Le budget du service de garde fait maintenant partie de celui de l'école. Si vous ne payez pas vos dettes, l'école devra payer les éducatrices ce qui nous empêchera d'acheter des manuels ou du matériel pour les enfants. Svp, soyez responsables pour nous tous!

Il est également obligatoire d'inscrire votre enfant pour les journées pédagogiques de chaque mois, même pour l'activité-école, c'est ainsi que nous engageons notre personnel. Si nous ne recevons pas le coupon-réponse, nous considérons que votre enfant ne participera pas à la journée pédagogique.



À partir du 16 octobre, Monsieur Sébastien sera un congé de la CSDM pour le restant de l'année scolaire. Nous lui souhaitons de bien profiter de cette pause. Le nouveau technicien sera nommé par les ressources humaines et entrera en fonction le lundi 19 octobre, nous vous transmettons son nom dès que possible.

INSCRIPTION AU MAGASIN-PARTAGE

Les inscriptions au Magasin-Partage se tiendront cette année du vendredi 30 octobre au 5 novembre inclusivement au Centre communautaire Laverdure. Les familles qui ont un faible revenu et qui demeurent dans le quartier Ahuntsic peuvent profiter d'une épicerie en ne payant que 10 % de leur total alloué. Pour plus d'information, appelez au 514-385-6499, une préposée du Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) prendra vos coordonnées.


RESPECT DES DÉBARCADÈRES

Les zones de débarcadères sont réservées uniquement aux autobus scolaires de 7 h 45 à 8 h 15 et de 15 h à 15 h 30. Nous remarquons que plusieurs parents s'y stationnent, cela occasionne des problématiques aux 3 chauffeurs d'autobus qui ne trouvent pas de places pour se garer. Ils ont fait des plaintes et des policiers risquent de se présenter au cours du mois d'octobre pour s'assurer que les règlements sont respectés.

Voici des conseils de sécurité qui nous viennent des policiers concernant les zones de débarcadère d'autobus qui sont présentes dans les deux pavillons.

- Respecter la zone d'arrêt interdit réservée aux autobus;
- Réduire au minimum le temps d'occupation dans les stationnements limité à 15 minutes, cela afin de permettre au plus grand nombre de parents et d'accompagnateurs d'y débarquer les élèves;
- Éviter le stationnement en double file;
- Porter une attention particulière à l'entrée des résidences afin de ne pas en obstruer leurs accès;
- Réduire la vitesse, respecter les clignotants des autobus, demeurer alerte (pas de cellulaires ou de textos au volant), rester courtois et prévisible dans la conduite.


Louise Joly
Directrice


Steve Gaudreault
Directeur adjoint